



[Accueil](#) > [L'Institution](#) > [Hymne Monégasque](#)

Hymne Monégasque

Extrait de "Notre Hymne National" par Fernand Bertrand, in *Annales Monégasques*, n° 22, 1998.

C'est dans un contexte politique difficile que naquit l' « Hymne Monégasque ».

Sous le règne du Prince Florestan Ier (1785-1856), souverain en 1841, la Principauté connaissait une situation intérieure instable. Dès 1821 des troubles répétés avaient éclaté à Menton. Les agents du Royaume de Sardaigne, interprétant abusivement le traité signé à Stupinigi, le 8 novembre 1817, exploitaient habilement le mécontentement que causaient dans le pays certaines mesures inopportunes prises par le Gouvernement princier. Le protectorat imposé à la Principauté n'était, dans l'esprit du Roi de Sardaigne, que l'acheminement vers une annexion pure et simple.

Le notaire Théophile Bellando (1820-1903), poète et musicien à ses heures, prit la décision de répliquer à la diffusion à Monaco de chansons séditeuses importées du Comté de Nice.

Selon la tradition orale, il écrivit un chant patriotique, hommage de loyauté envers le Prince et Sa Famille.

A cette époque, le compositeur et musicologue Castil-Blaze (1784-1857), ami du Prince Florestan, était l'hôte de ce dernier au Palais de Monaco. Ayant eu l'occasion d'y rencontrer Théophile Bellando, l'auteur de ladite marche, Castil-Blaze nota l'air, y apporta quelques modifications, notamment dans l'introduction et la ritournelle, et dota l'ensemble d'une harmonie de base.

Bientôt en possession d'une partition, la Famille Princièrre et les Monégasques terminaient, dit-on, leurs réunions musicales par l'exécution du « chant national ».

Les événements politiques que nous avons rappelés plus haut connurent leur conclusion le 20 mars 1848. Menton et Roquebrune s'étant déclarées villes libres se séparaient ainsi de la Principauté, Devant cette situation, le Prince par Ordonnance Souveraine du 28 mars 1848, créa une Garde Civique en gestation depuis un certain temps déjà-transformée en Garde Nationale par une autre Ordonnance du 29 août 1848.

Animée d'un réel patriotisme, cette Garde adopta l'air de Théophile Bellando comme chant de ralliement. Cette naïve et modeste chanson était devenue la Marche Nationale des loyalistes.

Bien qu'amputé d'une partie de son territoire par la perte de Menton et de Roquebrune (1861), la Principauté va connaître, sous le règne du Prince Charles III (1818-1889), une ère nouvelle de prospérité, marquée par deux événements importants : la fondation en 1856 de la Société des Bains de Mer et le passage à Monaco du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée en 1868. L'ancien plateau des Spélugues, urbanisé, va devenir le prestigieux « Monte-Carlo ».

Le nouveau Souverain, fin diplomate, réaliste et homme de gouvernement, admirablement préparé par sa mère la Princesse Caroline, met en place les pièces maîtresses d'un extraordinaire essor. Désireux d'affirmer l'indépendance de la Principauté, il crée des postes diplomatiques, ouvre des consulats dans les principales villes d'Europe et accrédite de nombreux représentants d'Etats étrangers en Principauté. Ces heureuses initiatives attirent à Monaco des Souverains et des Chefs d'Etats, ainsi qu'une élite intellectuelle et artistique séduite par une vie brillante sous un ciel serein.



Lors de visites officielles au Palais Princier, les hymnes nationaux des hôtes étrangers étaient joués. Monaco ne disposant que de la « Marche Nationale », il était indispensable de composer un hymne. On sollicita un artiste de l'orchestre du Cercle des Etrangers (Casino de Monte-Carlo), Charles Albrecht.

Albrecht entreprit des recherches pour trouver un air du pays et arrêta son choix sur le chant patriotique de Théophile Bellando, ladite « Marche Nationale », dont il fit une composition pour piano.

Une première édition pour piano solo, donc sans paroles, est imprimée à Paris chez Tihébaux, probablement avant 1897, sous le titre « Air National de Monaco ».

En 1897, Decourcelle, éditeur à Nice, présente une nouvelle édition portant le numéro 429, toujours pour piano seul : « Hymne National de Monaco ». L'auteur en est Albrecht.

Quelques années plus tard, François Bellini (1842-1910), musicien à l'Orchestre de Monte-Carlo en 1864 et maître de chapelle de la Cathédrale de Monaco en 1884, fut sollicité pour orchestrer l'œuvre d'Albrecht. Le trio attribué à ce dernier serait en réalité de Bellini : on y retrouve en effet son style.

En 1900, le trio est supprimé ainsi que les nombreuses reprises : l'exécution, écoutée debout était jugée trop longue

Lors des fêtes du 25e anniversaire de l'avènement au trône du Prince Albert 1er, en 1914, le maître Léon Jehin (1858-1928), chef d'orchestre de l'Opéra et des Concerts classiques de Monte-Carlo, devait reprendre l'orchestration et la rendre plus brillante, notamment par des appels de trompette. C'est cette dernière version que l'on entend de nos jours, lors des manifestations officielles.

C'est enfin le poète monégasque Louis Notari (1879-1961) qui écrivit en 1931 une version en langue monégasque. Elle suit mot à mot le rythme musical et reprend le trio. Ce texte, rédigé dans l'élégante simplicité de l'idiome local est maintenant définitivement adopté et chanté dans diverses manifestations.

Ecoutez l'Hymne National

Pour écouter l'Hymne National au format MP3, cliquez [ici](#).

Inu Munegascu

Oilà cū ne toca !
Oilà cū ne garda !
Fò che cadün sace ben aiço d'aiçi

Desp i tugiù sciü d'u nostru paise
Se ride au ventu u meme pavayun
Desp i tugiù a curù russa e gianca
E stà r'emblema d'a nostra libertà !
Grandi e picui r'an tugiù respetà !

Amu avüu sempre r'a meme tradiçion ;
Amu avüu sempre r'a meme religiun ;
Amu avüu per u nostru unù
I meme Principi tugiù
E düsciün nun purà ne fa sciangià
Tantu ch'au cielu u suriyu lüjerà ;
Diu n'agiüterà



E mai dūsciūn nun purà ne fa scangià Dūsciūn

Nun sēmu pa gaïre,
Ma defendemu tūti a nostra tradiçion ;
Nun sēmu pa forti,
Ma se Diu v n'agiüterà !

Oilà cū ne toca !
Oilà cū ne garda !
Fo che cadūn sace ben ailo d'ailli

Hymne Monégasque

Ohé, vous qui voisinez !
Ohé, vous qui nous regardez !
Il importe que chacun retienne bien ceci :

Depuis toujours, le même pavillon
Flotte joyeusement au vent de notre Pays
Depuis toujours les couleurs rouge et blanc
Constituent le symbole de notre liberté
Grands et Petits l'ont toujours respecté

Nous avons perpétué les mêmes traditions
Nous célébrons la même religion
Nous avons l'honneur
D'avoir toujours eu les mêmes Princes
Et personne ne pourra nous faire changer
Tant que le soleil brillera dans le ciel
Dieu nous aidera
Et jamais personne ne pourra nous faire changer Personne

Nous ne sommes pas bien nombreux
Mais nous veillons tous à la défense de notre identité
Nous ne sommes pas très puissants
Mais, s'il le veut, Dieu nous aidera.

Ohé, vous qui voisinez !
Ohé, vous qui nous regardez !
Que chacun prenne bien conscience de cela.